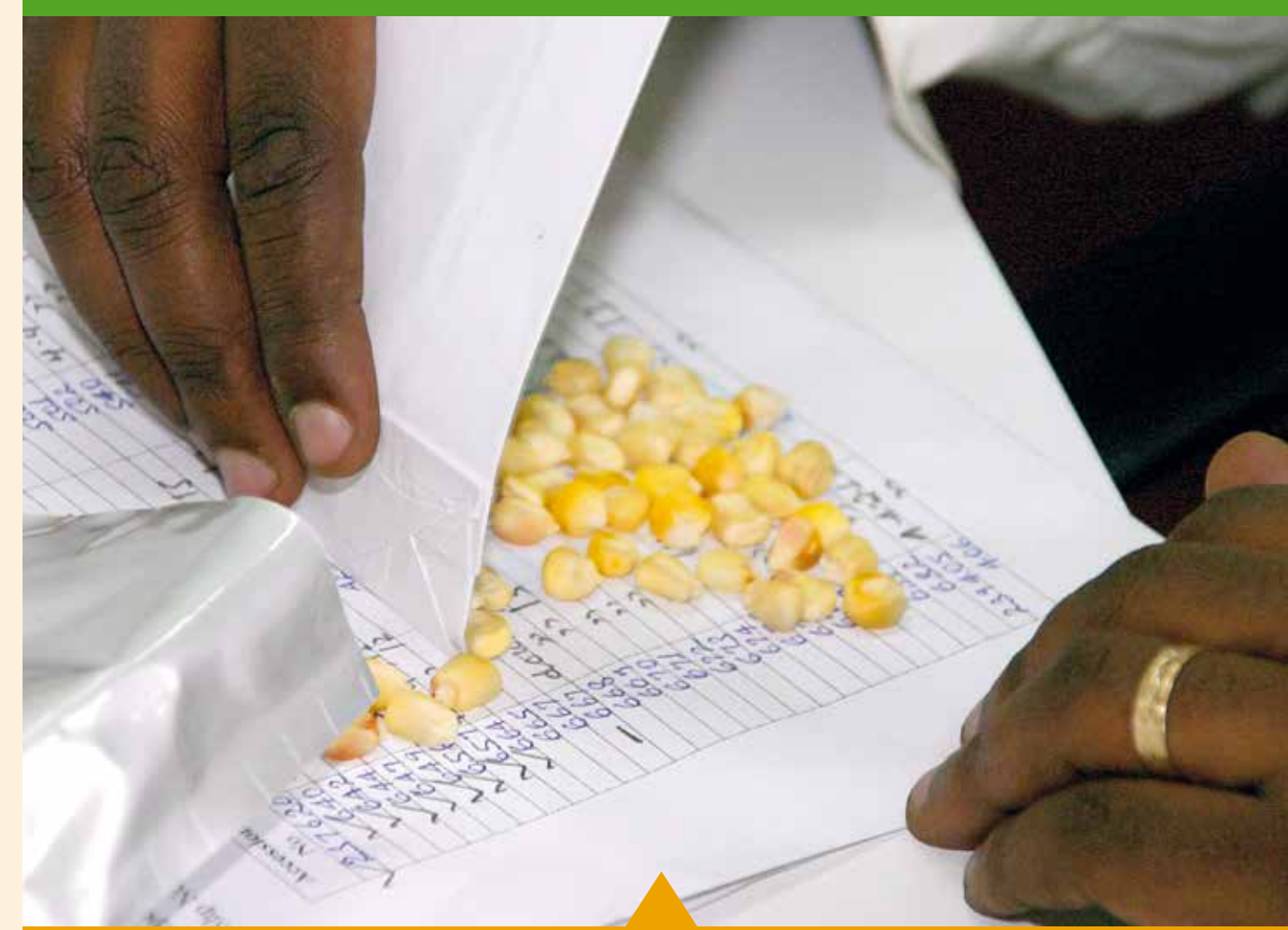




Seulement environ 2 millions d'espèces sur près de 30 millions sont connues de la science. Comme dans la forêt tropicale du Gabon, des chercheurs issus des instituts de recherche à but lucratif et des instituts de recherche universitaire font de la bioprospection au sein des écosystèmes pour découvrir de nouvelles plantes, animaux et codes génétiques.



La diversité agricole continue de jouer un rôle important pour la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement. La qualité de ce maïs doux est examinée avant d'être déposée dans une banque de semence du Ethiopian Institute for Biodiversity Conservation pour un élevage future.



Les sorties de terrain permettent d'analyser la chaîne qui lie les ressources génétiques aux produits finis. Par exemple, ici au Mont Cameroun : Prunus africana – à la base des remèdes contre les maladies de la prostate.



Les ressources génétiques marines font l'objet de recherches et de bio-découvertes. Elles servent également de base pour le développement de produits commerciaux, p. ex., dans le secteur pharmaceutique et l'industrie des soins corporels. L'élaboration de règles applicables en matière d'APA représentera un défi de taille, en particulier pour les pays (insulaires) dotés de longs littoraux et d'eaux placées sous leur juridiction nationale, comme dans les régions des Caraïbes et du Pacifique.

INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR L'APA

ACCESS AND BENEFIT SHARING

APA : Trois lettres pour le développement

« Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ressources génétiques » est l'un des trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique et vise à réduire l'iniquité résultant de siècles de transferts de ressources génétiques entre le Sud et le Nord sans compensation appropriée. Son objectif général est :

- Générer des bénéfices destinés à la réduction de la pauvreté et à la conservation de la nature ;
- Encourager le renforcement des capacités en transférant technologies, savoirs et compétences ;
- Améliorer le développement social ;
- Garantir la responsabilité et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le Protocole de Nagoya sur l'APA

Le Protocole de Nagoya, qui a été adopté en Octobre 2010 sous les auspices de la CDB, constitue une étape essentielle, car il offre aux Parties un cadre contraignant, internationalement reconnu, pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Il accroît la sécurité juridique et la transparence pour les utilisateurs et les fournisseurs en :

- Instaurant des conditions prévisibles d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles qui leur sont associées ;
- Encourageant un partage adéquat des avantages lorsque des ressources génétiques quittent le territoire d'un pays fournisseur et que des connaissances traditionnelles associées sont utilisées ;
- Soutenant des mécanismes de contrôle du respect des conditions convenues entre les parties prenantes et les cadres nationaux réglementant l'APA.

Le Protocole de Nagoya peut être considéré comme un élément clé dans la conception d'un cadre global pour le développement durable. En adoptant une approche basée sur l'économie de marché pour valoriser la biodiversité, il représente en outre un pilier de l'économie verte mondiale.

Faits et Chiffres

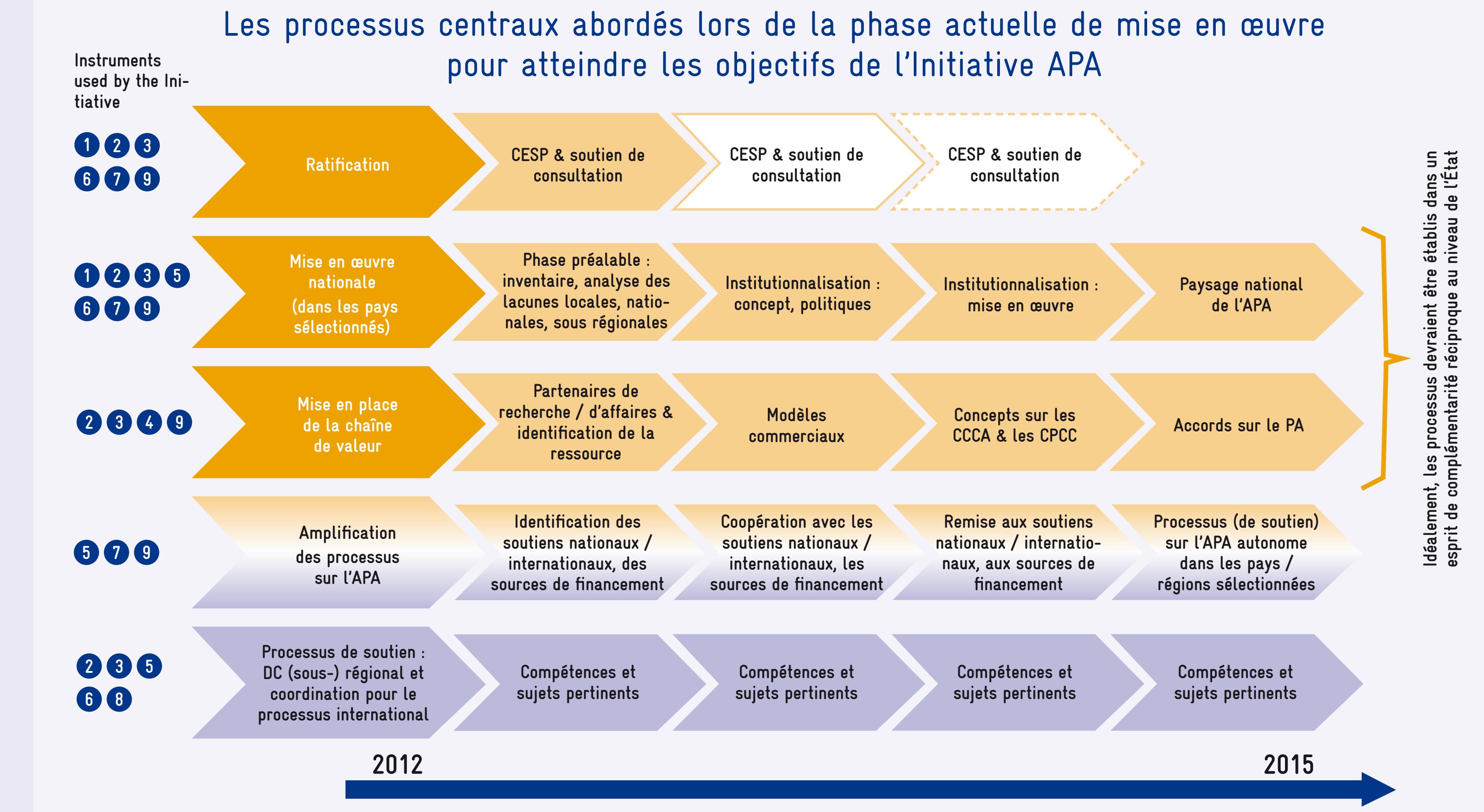
Financement de base des phases précédentes : 8,7 Millions d'Euro
Financement de base de la phase actuelle : 9,5 Millions d'Euro (à jour en Novembre 2013) par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), Ministère norvégien des Affaires Étrangères, Ministère des Affaires Étrangères du Danemark, Union Européenne
Agence de mise en œuvre : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Partenaires dans la coopération : Commission de l'Union Africaine (CUA), Australian Agency for International Development (AusAID), Secrétariat du Caribbean Community (CARICOM), Centre de Droit International du Développement Durable (CDIDD), Fridtjof Nansen Institute (FNI), Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Natural Justice – Lawyers for Communities and the Environment, Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB), Secrétariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
Calendrier : Phase pilote : 09/2005 – 08/2006, Première phase : 09/2006 – 12/2008, Deuxième phase : 01/2009 – 12/2011, Phase actuelle : 01/2012 – 12/2015

1. L'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA

L'objectif global de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA est de contribuer – au travers de partenariats commerciaux entre le Sud et le Nord sur un « pied d'égalité » – à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au transfert de technologies, au développement social et à la conservation de la biodiversité en mettant en œuvre le Protocole de Nagoya et le troisième objectif de la CDB dans son intégralité.

Par l'adoption du Protocole de Nagoya, l'Initiative APA met à présent l'accent sur le soutien à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole en Afrique et aussi, depuis 2012, également dans les pays des Caraïbes et du Pacifique, en œuvrant à la réalisation des objectifs suivants :

- (1) L'Afrique ainsi que les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) ratifient le Protocole de Nagoya et, après son entrée en vigueur, bénéficient de ses mécanismes de mise en conformité au niveau international et national.
- (2) Des politiques et des cadres réglementaires nationaux favorables, transparents et responsables dans le domaine de l'APA sont élaborés et mis en œuvre permettant aux parties prenantes d'Afrique et des pays ACP de s'engager dans des partenariats APA équitables avec la communauté des chercheurs et le secteur privé.
- (3) La mise en valeur des ressources génétiques dans les pays fournisseurs est améliorée et des accords APA opérationnels contribuent à la conservation de la biodiversité et au maintien des moyens d'existence des populations rurales.
- (4) Des partenaires nationaux, bilatéraux, et internationaux soutiennent la mise en œuvre de l'APA au niveau national et (sous-) régional.
- (5) Les approches visant à mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sont coordonnées au niveau régional et sont harmonisées avec d'autres processus et forums concernant l'APA afin d'intensifier la coopération transfrontalière et de combler les lacunes juridiques.



Instruments utilisés par l'Initiative

Guidé par le « principe de l'ascenseur », l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA cible avec succès ses objectifs en faisant le lien entre le niveau local et les négociations des Nations Unies promouvant l'interaction la plus large possible avec toutes les parties prenantes pertinentes :

- 1 Des ateliers multi-parties prenantes pour échanger de manière participative sur de nouvelles questions liées à l'APA et pour définir les priorités en matière de renforcement des capacités
- 2 Sessions de formation thématiques et/ou axées sur les besoins des différentes parties prenantes en proposant des formations régionales sur les compétences en matière de négociations ainsi que sur des points d'ordre juridique, de sensibilisation, de contrôle, de planification et conception de projets
- 3 Transfert de connaissances entre pairs au niveau local et national, entre pays partenaires mais aussi au niveau mondial (p. ex. à travers des échanges Sud-Sud), entre le secteur privé, l'administration ou les décideurs au niveau des gouvernements, etc.
- 4 Promouvoir les pratiques exemplaires d'APA avec le secteur privé, incluant l'examen des leçons apprises afin d'identifier des intervenants additionnels et

investisseurs potentiels et ainsi initier des projets commerciaux d'APA qui sont à la fois justes et équitables

- 5 Échange d'information et gestion des connaissances au sein des différents groupes de parties prenantes au niveau national ainsi qu'au niveau régional/mondial pour p. ex. créer une base de données sur les questions liées à la bioprospection (incluant les aspects juridiques et politiques)
- 6 Documents et analyses technique pour stimuler les débats de fonds et appuyer le processus de décision
- 7 Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) pour développer des stratégies, des outils et du matériel de sensibilisation pour communiquer la question de l'APA à différents groupes cibles
- 8 Participation active et/ou des contributions substantielles par les représentants des pays partenaires aux réunions importantes organisées au niveau des Nations Unies au sujet de l'APA en proposant des conseils méthodologique et des interventions thématiques dans les ateliers préparatoires et sessions de mise à jour technique des délégués
- 9 Consultations ciblées avec les acteurs et les « gate keepers » (gardiens de l'APA) dans les processus décisionnels importants pour l'APA au niveau national et (sous-) régional

2. Résultats / Étapes clés

- Grâce à un consensus entre toutes les parties prenantes – communautés locales, universitaires, administrateurs, ONG et le secteur privé – une « Vision commune de l'APA en Afrique » a été élaborée.
- Une coordination efficace des pays africains anglophones et francophones vers une position commune a contribué à améliorer la préparation du groupe Africain dans les négociations internationales sur l'APA (Atelier multi-parties prenantes, propositions africaines concertées et briefing des délégations en préparation des Groupes de Travail sur l'APA, de la CdP 9 et 10 ; les Rencontres des Ministres africains sur l'APA avant les CdP 9 et 10).
- L'Afrique et les pays ACP s'attaquent aux défis relevés dans la nouvelle phase, à savoir notamment la communication et les aspects intersectoriels liés à l'APA: CESP, la gestion des forêts,

l'APA et les CAL, les approches sectorielles, le ABS Business Dialogue, les mesures des pays utilisateurs en Afrique, les DPI, etc.

- Plusieurs études sur des problèmes importants fournissent l'information aux processus associés : par exemple, une étude de la législation pertinente des États de la COMIFAC a fourni la réflexion de base à une stratégie régionale pour l'application de l'APA.
- Une sensibilisation internationale sur les besoins du renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre nationale de l'APA a été développée.

3. Les défis à venir

Soutenir les pays partenaires dans les régions ACP pour une ratification et une mise en œuvre rapides ainsi qu'une appropriation participative du Protocole de Nagoya, notamment en créant des chaînes de valeurs de l'APA en coopération avec le secteur privé, sera le principal défi de ces prochaines années. En équilibrant la conservation de la nature et la facilitation de l'accès au marché, de nouveaux concepts de partenariats et de mise en œuvre adéquate de l'APA, coordonnés aux niveaux national et international, doivent être élaborés.